

Pétitions

secteur des services. Il nous faudra cependant examiner attentivement les détails de ces mesures et exiger plus particulièrement que le ministère des Finances nous fournisse des études sérieuses de rentabilité sur les répercussions qu'elles auront sur le plan fiscal et sur celui de l'emploi.

* * *

PÉTITIONS

LA RÉDUCTION DES HAUSSES DE LOYER SUPÉRIEURES À 4 P. 100

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, la pétition que j'ai à présenter a été jugée recevable quant à la forme et au fond. Elle est signée par 282 résidents du Main Square, un immeuble à appartements situé dans ma circonscription. Ces personnes font remarquer que le gouvernement fédéral et la Société canadienne d'hypothèques et de logement ont déclaré que les hausses de loyer de ces appartements ont été de 10 p. 100, 10,25 p. 100, 10,6 p. 100 et 11 p. 100 pour 1986 et 1987. Les pétitionnaires demandent au Parlement de voir à ce qu'on diminue les hausses de loyer pour les appartements de l'immeuble Main Square pour les rendre conformes aux lignes directrices provinciales de l'Ontario qui limitent ces hausses à 4 p. 100 par année.

OPPOSITION AU PROJET DE MODIFICATION DE LA LOI SUR LES BREVETS

M. Iain Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le privilège de présenter aujourd'hui un certain nombre de pétitions. La première vient d'électeurs de la circonscription de Thunder Bay—Atikokan et, je crois, de Thunder Bay—Nipigon, qui s'opposent au projet du gouvernement fédéral de modifier la Loi sur les brevets à l'égard des médicaments.

J'ai à présenter une pétition venant d'une organisation appelée la *Concerned Citizens Organization*, laquelle s'oppose aussi au projet du gouvernement fédéral qui va, selon elle, faire grimper le coût des programmes provinciaux d'assurance-médicaments.

J'ai à présenter une pétition venant de la région de Westford et de tout l'est de ma circonscription, qui constitue un très ancien quartier ouvrier dont les citoyens voient dans les modifications proposées à la Loi sur les brevets de nouvelles concessions que le gouvernement canadien fait au gouvernement américain aux dépens des Canadiens ordinaires.

D'Atikokan, petite localité de l'ouest de ma circonscription, un nombre considérable de citoyens ont signé une pétition demandant au Parlement de rejeter ces propositions qui vont entraîner une majoration du prix des médicaments d'ordonnance au Canada.

Enfin, j'ai à présenter trois séries de pétitions venant de citoyens de toute ma circonscription, et notamment de travailleurs de la Can-Car Rail, qui s'opposent au projet fédéral concernant les médicaments génériques.

M. Howard McCurdy (Windsor—Walkerville): Monsieur le Président, je tiens à présenter une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze pétitions portant les signatures de un millier de citoyens de Windsor, en

Ontario. Ces Canadiens sont au nombre des milliers de pétitionnaires qui s'opposent à la Loi sur les brevets, par laquelle le gouvernement abdique au profit d'intérêts américains ses responsabilités à l'égard du peuple canadien en ce qui concerne les soins médicaux et le prix des médicaments.

* * *

[Français]

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions soient réservées.

M. le Président: Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient réservés.

M. le Président: Tous les avis de motions sont-ils réservés?

Des voix: D'accord.

* * *

[Traduction]

MOTION D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT

L'ACCORD FRANCO-CANADIEN—LES DROITS DE PÊCHE

M. le Président: Je signale tout d'abord au député d'Oshawa (M. Broadbent) que sa lettre m'est parvenue à temps. Sa demande est parfaitement recevable.

M. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, en conformité des dispositions de l'article 29 du Règlement, je réclame l'ajournement de la Chambre en vue de débattre une affaire importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit l'entente provisoire que le gouvernement fédéral a annoncé, hier, avoir conclue avec le gouvernement français, en vue d'accorder des droits de pêche supplémentaires à la flotte française, au large des côtes de Terre-Neuve.

Cette décision unilatérale du gouvernement fédéral a soulevé un tollé dans la province, à tel point que les Terre-Neuviens de toutes les régions interviennent, certains même pour exiger que Terre-Neuve réexamine sa position au sein de la Confédération. Le premier ministre terre-neuvien s'est dit outré de cette initiative unilatérale et, hier soir, le premier ministre de la Nouvelle-Écosse a renchéri en disant que c'était la goutte qui fait déborder le vase. Il affirme que cette entente, qui nuira gravement à sa province, représente un manque à gagner d'environ 200 millions de dollars pour les provinces de l'Atlantique.